



ACTE n° 2024D21

DELIBERATION portant sur les cotisations du Label « Plus Beaux Villages de France »

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, ROUTHÉ Jean Paul, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés : Joelle DURAND, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, VERDIER Jean-Pierre, DUCROS Alexandre.

Pouvoirs : Joelle DURAND donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à Didier GOULESQUE, BLANC ANTES Danielle donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET, VERDIER Jean-Pierre donne pouvoir à Roland BENAZECH.

Secrétaire de séance : BENAZECH Roland

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'intérêt du label « Plus Beaux Villages de France » pour la commune de Monestiés :

Considérant que la commune adhère depuis 2001 au label et paye sa contribution annuelle à l'association des plus beaux villages de France,

Considérant que la 3CS a reconnu l'intérêt du label au titre de l'attractivité touristique du territoire et validé une aide à la commune pour financer la participation annuelle dans le cadre de sa compétence « Tourisme »,

Considérant que M. Le Maire sollicite par ailleurs le remboursement de la somme à la 3CS,

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

→ Réitère l'intérêt de l'adhésion au label et valide le versement de sa contribution 2024 à l'association « Les Plus Beaux Villages de France » pour un montant de 3 890 €, dont les crédits sont prévus au BP 2024,

→ Autorise M. le Maire à solliciter les remboursements de cette participation auprès de la 3CS (années 2023 pour 3870 € et 2024 pour 3890 €).

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.



Monsieur le Maire
Denis MARTY